

MARCHÉS PUBLICS

RÉGLEMENTATION ET ACTUALITÉ

PROGRAMME RÉGULIÈREMENT  
MIS À JOUR EN FONCTION  
DE L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE  
ET LÉGISLATIVE



# JOURNÉE D'EXPERTISE : ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

**Formation sur 1 journée (7h)**

**Animée par Renaud GAYTON**

Consultant spécialiste des marchés publics



NOTRE EXPERTISE • VOS COMPÉTENCES



# JOURNÉE D'EXPERTISE : ACTUALITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

**Depuis plusieurs années, des mesures nationales et européennes modernisent et simplifient le terrain de jeu des acheteurs publics et des maîtres d'ouvrages publics.**

Nouveau code de la commande publique, dématérialisation, circonstances exceptionnelles, ou plus récemment réforme des CCAG, Loi climat et résilience, hausse des prix et pénuries de matières premières : **une veille permanente est nécessaire pour la sécurité et la performance de la passation et l'exécution de vos marchés.**

Face à ces nouveautés, les questions demeurent et font l'objet soit d'éclairages de la part de la DAJ, soit de décisions de jurisprudence qui facilitent l'interprétation de certaines règles.

**Afin de vous accompagner à rester au plus proche des dernières actualités réglementaires et jurisprudentielles, nous avons conçu cette journée pour vous permettre de passer vos marchés sur le plan pratique dans les meilleures conditions en intégrant ce nouveau contexte.**

N.B. : la liste des thèmes et jurisprudences citées n'est pas exhaustive et sera mise à jour en fonction de l'actualité.

## HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'ensemble des praticiens non débutants des marchés publics : notamment juristes, acheteurs, services opérationnels ou managers de ces fonctions

### PRÉREQUIS

Bonnes connaissances de la réglementation des marchés publics et de leur pratique



## OBJECTIFS

- Identifier les évolutions récentes liées à la doctrine diffusée par la DAJ ainsi qu'à la jurisprudence récente (Conseil d'État, CAA, TA, CJUE)
- Approfondir certains aspects structurants dans la passation et l'exécution des marchés publics et identifier de nouvelles pratiques à mettre en œuvre
- Obtenir des conseils pratiques et des réponses personnalisées aux questions posées par les nouveaux textes



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : questionnaire d'évaluation



**PRIX NET : 1090 €**

## LA JOURNÉE

**8h45** Accueil et collation

**9h00 Introduction : mise en perspective des évolutions intervenues ces dernières années**

- Le code de la Commande Publique (CCP) : brefs rappels
- Loi ASAP du 7 décembre 2020, Loi climat et résilience du 22 août 2021 et leurs décrets d'application (2021 et 2022), Loi industrialisation verte et les derniers textes intervenus

**09h15 Phase préparatoire des marchés : actualité doctrine et jurisprudence**

- Définition du besoin (ex : TA Pau, 17/01/2024)
- Calcul de la valeur estimée du besoin
- Allotissement technique/géographique : un point délicat de la procédure
  - Loi du 23/10/2023 et Décret du 27/12/2023

► **Illustration.** Analyse de la jurisprudence récente (ex. : TA Paris 19/01/2024, CAA Nancy 19/12/2023)

- Marchés réservés : point après l'ordonnance du 19/10/2022

**10h00 Publicité et impact de la dématérialisation**

- Les mentions obligatoires de la publicité pour les accords-cadres : CJUE 17 juin 2021
- Rappel des dispositions en vigueur en matière de dématérialisation (Décret du 28 décembre 2022, arrêté du 14 avril 2023)
- La dématérialisation dans l'exécution des marchés avec la réforme des CCAG

**10h30** Pause

**10h45 Sélection des candidatures et choix des offres**

- La sélection des candidatures

► **Illustration.** CJUE 28 avril 2022, CE 28 mars 2022, CE 16/02/2024

- Le choix de l'attributaire : jurisprudence en vigueur (ex. : CE 3 mai 2022, CCA Toulouse du 13 juin 2023)
- Les critères spécifiques : cycle de vie et processus de production, critères sociaux et environnementaux. Utilisation du critère RSE : articulation de la jurisprudence du Conseil d'Etat et de certains TA. L'avis CE du 14/12/2023
- Les méthodes de notation des critères et la régularisation des offres - Analyse de la jurisprudence en vigueur (ex. : CE 7 février 2023)
- L'impartialité des agents ou AMO en charge de l'analyse des offres (ex. : CE 10 février 2022, CE 28 février 2023)
- Le contrôle du juge en matière de détection et d'élimination des offres anormalement basses

► **Illustration.** CAA PARIS, 31 mars 2021, CE 2 mars 2022

► **Cas pratique sur un ou plusieurs points ci-dessus**

**12h30** Déjeuner

**14h00 Fin de la procédure : points délicats**

- Les conditions de transparence quant au choix de l'attributaire et aux caractéristiques de l'offre retenue
- Les documents et informations communicables
- Le délai de stand still (ex. : TA Guyane, 15 mars 2021)
- Précisions sur le recours "Tarn et Garonne" (ex. : CAA Marseille 25 avril 2022, CE 3 février 2022)
- Données essentielles et recensement : quelles informations et quelles évolutions ?
- Les dernières illustrations en matière de délit de favoritisme

**14h45 Exécution et modification des contrats**

- La problématique des modifications à apporter aux marchés en cours d'exécution (ex. : CE 16 mai 2022)
- La reconduction du marché (ex. : CAA Versailles, 24 juin 2021)
- Les pénalités de retard (ex. : CE 12 avril 2023)
- La sous traitance (ex. : CE 17/10/2023)
- La responsabilité des intervenants en travaux (MO, MOE, CT, AMO et services techniques internes) : évolution de la jurisprudence

► **Illustration.** CAA Marseille, 23 janvier 2023, CE 22/12/2023, CAA Nancy 01/12/2023)

- La résiliation et les préjudices possibles pour les 2 parties (ex. : TA Paris, 22 février 2023, CAA Marseille 20/03/2023)

**15h30** Pause

**15h45 Exécution et modification des contrats (suite)**

- Les indemnisations possibles pour le titulaire du marché (ex. : CAA Lyon 11 mars 2021, CAA Nantes 26 mars 2021)
- Les travaux supplémentaires et sujétions imprévues (ex. : CAA Marseille 23/01/2023, CAA Toulouse 05/12/2023, TA Montpellier 29/12/2023)
- Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix : la théorie de l'imprévision et son actualité (les recours suite à la crise sanitaire, la fiche DAJ relative à la hausse des prix et la pénurie de matières premières), l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022
- Jurisprudence relative à l'imprévision
- Réception et paiement du solde en travaux (ex. : CE 29 mars 2022)
- Principaux aspects de la réforme des CCAG

**16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

**17h00** Fin de la formation

## VOTRE FORMATEUR



### Renaud GAYTON

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales – Université d'Auvergne

Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004

Fort d'une expérience de plus de 15 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, précontentieux et contentieux des marchés publics, sous-traitance et cotraitance, CCAG-PI, fournitures courantes et services, travaux et TIC et organisation d'un service achats. Il assure également des missions de conseil en matière d'achat telles que la rédaction de cahiers des charges, l'aide à l'organisation d'une cellule achat, le conseil en positionnement managérial des intervenants et le pilotage de la fonction achats.

Il anime depuis 2009 des formations professionnelles. Il a été formateur pour le CNFPT et l'INFA en droit administratif général et droit de la commande publique pendant 3 ans et a été chargé de travaux dirigés à l'Université d'Auvergne en droit administratif des biens, droit de la fonction publique, droit des sociétés pendant 6 ans.

## POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr)
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)

**Établissement / Organisme** .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

**Nom du responsable de formation** (pour suivi du dossier) .....

Tél. .... Email .....

**Nom du signataire de la convention de formation** .....

### Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours .....

Lieu retenu ..... Date(s) ou cycle(s) .....

### Participant(s) :

**1<sup>er</sup>** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**2<sup>e</sup> (-15 %)** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**3<sup>e</sup> (-25 %)** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**Coût total** ..... **Code promo** ..... **Financement OPCO** :  oui  non

N° du bon de commande .....

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)  
les conditions générales de vente (ci-contre).**

**Votre rencontre avec CFC s'est faite par :**

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date : .....

Cachet et signature

### Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

### Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

### Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2<sup>e</sup> inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

### Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

### Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

### Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14<sup>ème</sup>. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

### Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

### N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

### Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

### Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris  
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr) - Site web : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)